



*Un œil expert à vos côtés, depuis 1992*

## RAPPORT D'AUDIT

### DES ÉTATS FINANCIERS

### DE LA FÉDÉRATION HAITIENNE DE FOOTBALL (FHF)

POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024 AU 31 DÉCEMBRE 2024

**AVRIL 2025**

## Table des matières

<b>SOMMAIRE EXÉCUTIF .....</b>	<b>3</b>
<b>NOTES CONCLUSIVES.....</b>	<b>3</b>
1.    Les états financiers .....	3
2.    L'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne.....	3
3.    La conformité avec les lois, les règlements établis et les contrats avec les tierces parties (bailleurs, clients, fournisseurs, etc.).....	4
<b>RAPPORT DÉTAILLÉ .....</b>	<b>5</b>
I.    HISTORIQUE DE L'ORGANISATION .....	5
II.    OBJECTIFS ET ÉTENDUE DE LA VÉRIFICATION.....	5
III.    RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION .....	11
A.    OPINION DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS....	11
B.    ETATS FINANCIERS AUDITÉS .....	13
C.    RAPPORT SUR LA CONFORMITÉ AVEC LES TERMES DE L'ACCORD LES LOIS ET LES RÈGLEMENTS APPLICABLES .....	25
<b>ANNEXE 1 : DÉPENSES INSUFFISAMMENT SUPPORTÉES.....</b>	<b>27</b>
<b>ANNEXE 2 : RAPPORT DÉTAILLÉ SUR LES TAXES NON-PRÉLEVÉES .....</b>	<b>27</b>
<b>ANNEXE 3 : TABLEAU DES AMORTISSEMENTS .....</b>	<b>29</b>

## **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

Port-au-Prince, le 11 avril 2025

**Monsieur Patrick MASSENAT**  
**Secrétaire Général**  
**Fédération Haïtienne de Football (FHF)**  
**Port-au-Prince, Haïti**

Monsieur le Secrétaire Général,

Le CEGEC a le plaisir de vous communiquer en substance les résultats de la vérification des états financiers de la Fédération Haïtienne de Football pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024. Nous avons testé la fiabilité des informations présentées aux états financiers ainsi que les documents de support accompagnant les revenus et les dépenses et procédé à une évaluation du système de contrôle interne, incluant le système comptable. Nos tests s'étendaient aussi à la conformité des opérations de l'Organisation avec les lois et les règlements applicables.

## **NOTES CONCLUSIVES**

### **1. Les états financiers**

Les états financiers vérifiés comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état des résultats, l'état du solde de fonds en main ainsi que l'état de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Nous n'avons pas eu de restrictions à l'application de notre programme d'audit.

À notre avis, les états financiers que nous avons audités présentent fidèlement, à tous égards significatifs, la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2024, ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date en conformité avec la méthode de la comptabilité d'exercice décrite à la note 2.

### **2. L'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons évalué l'environnement de contrôle de l'organisation en vue d'évaluer ses risques d'opération et de déterminer nos procédures d'audit. L'approche utilisée nous obligeait à étendre notre évaluation à la fois au contrôle administratif, financier et comptable et au suivi des recommandations de l'audit antérieur.

Notre avis est que le système de gestion et de contrôle interne en place au 31 décembre 2024, dans sa conception et sa mise en œuvre, était suffisant et adéquat pour garantir la protection des actifs et l'utilisation des ressources de l'Organisation aux fins pour lesquelles elles étaient prévues en conformité avec sa mission et ses objectifs institutionnels. Les recommandations que nous avons formulées pour son renforcement sont présentées dans la lettre de gestion.

### **3. La conformité avec les lois, les règlements établis et les contrats avec les tierces parties (bailleurs, clients, fournisseurs, etc.)**

Nous avons effectué des tests de conformité sur le respect des lois applicables, des clauses des contrats engageant l'Organisation envers les partenaires internes, sur la conformité des opérations avec les règlements internes établis. Notre objectif est de nous assurer que les états financiers ne sont pas empreints d'irrégularités et de nous prononcer sur la conformité de l'Organisation aux termes des accords liant aux partenaires internes et externes, aux créanciers, aux lois et aux règlements applicables en conformité avec notre mandat de vérification. Les tests que nous avons effectués nous ont conduit aux constats suivants :

- L'acompte de 2 % requis par la loi sur les contrats de service n'a pas été prélevé dans certains cas ;
- L'acompte de 10 % requis par la loi sur les contrats de loyer n'a pas été prélevé pour les mois de janvier à juin 2024.
- Le prélèvement de 5 % requis par la loi sur les revenus réalisés en Haïti par les organisations étrangères n'a pas été effectué ;

Au total les taxes non-prélevées s'élèvent à 3,173.79 USD (Annexe 2)

A notre avis, excepté pour l'effet des situations ci-dessus décrites qui entraîne un passif éventuel de 3,173.79 USD, les opérations de la FHF ont été conformes à tous égards significatifs aux lois et aux règlements applicables.

Ce rapport est adressé au Secrétariat Général et au Comité de Normalisation de la FHF. Une fois validé par ces instances, son accessibilité n'est pas limitée.



**AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA FÉDÉRATION HAÏTIENNE DE  
FOOTBALL POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE  
2024**

**RAPPORT DETAILLÉ**

**I. HISTORIQUE DE L'ORGANISATION**

La Fédération haïtienne de football (FHF) est une association regroupant les clubs de football d'Haïti et organisant les compétitions nationales et les matchs internationaux de la sélection d'Haïti. Fondée en 1904, la FHF est affiliée à la FIFA depuis 1934 et est membre de la CONCACAF depuis 1961. La Fédération Haïtienne est dotée d'une claire mission qui consiste à réguler, encadrer et promouvoir le développement du football sur le territoire national Haïtien. En termes de vision, la FHF se veut être une organisation professionnelle, performante et efficace qui assure le développement du football sur toute l'étendue du territoire national haïtien. Ses valeurs sont fondées sur les quatre piliers suivants : le respect, l'excellence, la bonne gouvernance et le plaisir.

La FHF obtient son financement des organismes régionaux et international dont elle est membre : la CONCACAF et la FIFA. La FHF avait reçu exceptionnellement en 2023 une subvention de l'État Haïtien dans le cadre de la coupe du monde féminine de football. Les revenus et les dépenses de la FHF sur les deux dernières années sont résumés dans le tableau ci-contre :

**Tableau # 1 : Sommaire des Résultats**

	2024	2023
Revenus	3,425,693	5,896,478
Dépenses	4,177,991	5,861,472
<b>Excédent/ déficit de fonds</b>	<b>(752,298)</b>	<b>35,007</b>

**II. OBJECTIFS ET ÉTENDUE DE LA VÉRIFICATION**

L'objectif de l'audit financier consiste pour la firme d'exprimer une opinion professionnelle indépendante sur la situation financière de la Fédération Haïtienne de Football au 31 décembre 2024. Spécifiquement, il s'agissait pour la firme de :

- Contrôler la tenue des comptes ;
- Vérifier l'éligibilité des activités financées et leur matérialisation ;

- Contrôler la justification des dépenses : existence et authenticité des pièces justificatives, classement et archivage ;
- Évaluer la qualité des dépenses réalisées avec les financements reçus ;
- Exprimer une opinion sur la fiabilité des rapports de l'exercice 2024 ;
- S'assurer que les services qui gèrent les fonds de la FHF respectent les procédures décrites dans le référentiel interne de la FHF ;
- S'assurer que les mécanismes de contrôle interne sont opérants et formuler des recommandations pour les améliorer ;
- Formuler des recommandations pour le renforcement des capacités de gestion administrative et financière à la FHF.

Les résultats attendus de la mission sont les suivants :

- Les états financiers sont contrôlés ;
- Les pièces justificatives des dépenses sont contrôlées ainsi que leur classement et leur archivage ;
- Les activités et dépenses non éligibles sont détectées ;
- Les fonctions de contrôle interne sont évaluées ;
- L'application des règles d'exécution des dépenses, de gestion comptable et financière est contrôlée en vis-à-vis des dispositions convenues dans le manuel de procédures de la FHF ;
- Des recommandations sont formulées pour améliorer la gestion des ressources de la FHF.

Dans les détails, nos procédures d'audit que nous avons utilisées ont couvert les points suivants :

#### **a. Fiabilité des informations de nature financière**

Nous avons examiné les états financiers de l'institution de façon à exprimer une opinion sur leur exactitude et leur conformité aux normes internationales de comptabilité. Cet examen comprend la vérification de l'état des revenus et des dépenses de la période auditee (Janvier -Décembre 2024)

#### **b. Revenus**

En ce qui concerne les revenus, nous les avons testés à 96 %. De manière spécifique, nous avons :

- Vérifié l'exactitude et l'intégralité des revenus rapportés en révisant les justificatifs des revenus gagnés ou obtenus dans la forme de subvention ;
- Réconcilié les fonds enregistrés aux livres comptables avec les montants rapportés ;
- Vérifié si les revenus produits (intérêts générés par les comptes de banque ou de placement) ont été pris en compte dans les états financiers ;
- Vérifié que les services obtenus par les bénéficiaires, relatifs aux fonds des projets ou programmes, ont été utilisés en accord avec les termes des contrats, ou, à défaut conformément à l'accord explicite donné par les bailleurs de fonds.

### **c. Les dépenses**

En ce qui concerne les dépenses, nous les avons testées 75 %. Nous avons vérifié :

- Si les dépenses ont été supportées et étaient à la charge de l'institution ;
- Si les dépenses se rapportent aux activités ou programmes gérés par l'organisation ;
- Si les dépenses sont justifiées par des documents appropriés et sont correctement comptabilisées ;
- Si les dépenses ont été supportées et payées dans les délais contractuellement autorisés pour les actions couvertes par la période sous audit ;
- Si les dépenses chargées ont été correctement autorisées, conformément au (x) contrat (s) ou l'autorité établie ;
- Si les dépenses encourues sont éligibles et ont été encourues dans le cadre des activités de l'Organisation ;
- Si les dépenses encourues ont respecté la base contractuelle, le budget ainsi que le cadre légal haïtien ;
- Si les dépenses ont été raisonnables ;
- Si les dossiers ont été bien tenus et si les écritures concernant les dépenses ont été correctes.

### **d. Les postes du bilan**

Nous avons testé la régularité des postes du bilan les plus pertinents :

#### Encaisse et déboursés

Nous nous sommes assurés que tous les décaissements sont enregistrés dans les supports prévus à cet effet, qu'ils ont été pris en compte pour l'établissement des états financiers et qu'ils sont adossés à des pièces justificatives. De manière détaillée nous avons vérifié :

- L'existence, pour chaque décaissement d'une pièce justificative dûment signée par le(s) responsable(s) autorisé(s), et correctement enregistrée pour être prise en compte dans le cadre de l'établissement des états financiers ;
- Les personnes autorisant les paiements ;
- La protection des avoirs par conservation en lieu sûr des carnets de chèques ;
- L'existence éventuelle de paiements exceptionnels. Ces opérations doivent être autorisées formellement par le(s) responsable(s) qualifié(s) ;
- Le contrôle arithmétique des pièces justificatives et des listes de pièces justificatives ;
- L'émission des chèques en suite numérique, sans saut de séquence ;
- Les inventaires périodiques des soldes en caisse et des soldes bancaires par réconciliation bancaire ;

- L'authenticité des pièces justificatives ;
- L'application des procédures de passation de marchés ;
- Que les décaissements et les recettes enregistrées correspondent à la réalité des flux financiers ;
- Qu'il n'y ait pas de paiement non autorisé par une personne qualifiée ;
- L'absence de dépenses réglées deux ou plusieurs fois ou de paiements fictifs sur la base de pièces justificatives irrégulières (pièces fictives, photocopie de pièces déjà remboursées antérieurement, réutilisation d'une même pièce, etc....).

#### **e. Examen des soldes et rapprochements comptables**

Nous avons vérifié les soldes de début et de fin de période d'exécution budgétaire. Le rapprochement comporte :

- Le contrôle des soldes en banque confirmés par la banque ;
- Le contrôle arithmétique du rapprochement ;
- Le contrôle des éléments en suspens et la validation des écarts dus ;
- Les recettes et/ou dépenses enregistrées dans la comptabilité et non enregistrées en banque ;
- Les recettes et/ou dépenses enregistrées en banque et non encore imputées dans la Comptabilité ;
- Les transferts de fonds en cours (le cas échéant) et les chèques en circulation ;
- Analyser les soldes des comptes au début de l'exercice et l'impact éventuel sur les états financiers à la date de clôture de l'année 2024.
- Examiner les conciliations bancaires de tous les comptes de l'institution ;
- L'obtention des confirmations bancaires des soldes de banque à la date de clôture de l'exercice ;
- La révision des opérations inter-comptes et leur comptabilisation.

#### **f. Placements**

L'organisation n'a pas eu de placement au 31 décembre 2024.

#### **g. Comptes à recevoir ou débiteurs divers**

- Vérifier l'existence des comptes-à-recevoir ou débiteurs divers, examiner la liste des comptes à recevoir selon leur âge et les procédures de gestions en place ;
- Examiner les mouvements effectués au cours de la période ;
- Revoir les méthodes de création de provisions pour créances douteuses et de radiation des comptes-à-recevoir ;
- Régulariser les provisions créées pour les comptes à recevoir.

## **h. Immobilisations**

- Obtenir la liste détaillée des immobilisations ;
- Vérifier les acquisitions de l'exercice et leurs mises au rancart s'il y en a, leur localisation :
- Revoir le système d'identification ;
- Revoir les méthodes d'amortissement utilisées en conformité avec la loi ;
- Réviser les calculs d'amortissement le cas échéant.

## **i. Comptes à payer**

- Vérifier l'existence des comptes à payer et examiner la liste de ces comptes et les procédures de gestion en place ;
- Examiner les mouvements effectués au cours de la période et la conformité des soldes ;
- Confirmer au besoin les soldes des comptes inactifs ;
- Obtenir les informations relatives aux emprunts et s'assurer de leur bonne comptabilisation ;
- Revoir les découverts de banque, les dépenses d'intérêt et leur justificatif.

## **j. Comptes de capitaux**

- Examiner et vérifier le solde et la composition des comptes de capitaux de l'Organisation.

## **k. Respect des PCGR**

- Voir si les états financiers ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus (PCGR) ;
- Rapporter les situations de non-conformité par rapport aux PCGR.

## **l. Le respect du référentiel comptable défini**

- Prendre connaissance des politiques ou procédures établies (celles de l'institution et celles des bailleurs) ;
- Voir si les opérations sont menées en conformité avec les politiques et procédures établies.

## **m. Évaluation du Contrôle Interne**

Nous avons évalué la structure de contrôle interne en place afin d'obtenir une compréhension suffisante des politiques et procédures de contrôle pertinent et de déterminer dans quelles mesures lesdites politiques et procédures ont été mises en application. Notre rapport identifie les principales catégories de la structure du contrôle interne et toutes les conditions qui méritent d'être signalées. Ainsi, nous avons concentré notre évaluation sur l'environnement de contrôle, le système comptable et les procédures de contrôle.

L'emphase a été mise sur les politiques et procédures qui révèlent la capacité de l'institution à enregistrer, traiter, résumer et rapporter les données financières et à assurer leur conformité aux termes des lois et aux règlements établis. Notre évaluation inclut, entre autres, les systèmes de contrôle relatifs :

- Aux risques de gestion en relations avec les opérations ;
- À la raisonnableté et la justification des dépenses ;
- Aux droits de signature et à la validation des chèques ;
- À la gestion des liquidités en main et en banque ;
- Aux politiques et pratiques d'approvisionnement ;
- Aux fonctions de réception et de stockage ;
- À la gestion des ressources humaines telles que le contrôle des présences, de la performance des employés, des salaires et des avantages sociaux ;
- À la gestion et à la disposition des biens (tels que les véhicules, les équipements, les matériels, etc.) ;
- À la gestion de conformité avec les termes de l'accord, des lois et des règlements en vigueur.

#### **n. Contrôle des systèmes d'inventaire**

- Obtenir et évaluer les politiques et procédures en matière d'inventaire ;
- Voir si les politiques et procédures sont suivies ;
- Évaluer le rapport d'inventaire ;
- Analyser les acquisitions, les utilisations ou les mises au rancart de la période ;
- Évaluer la méthode utilisée et la cohérence de son application ;
- Vérifier que les actifs existent, qu'ils sont détenus par l'institution et sont correctement évalués au bilan ;
- Évaluer les procédures de comptabilisation des biens durables acquis et obtenir l'inventaire de ces biens pour examen.

#### **o. Révision des événements postérieurs à la clôture**

Nous enquérir des événements postérieurs à la date du bilan et évaluer leur impact sur les états financiers et reporter par voie de notes les événements qui pourraient avoir un impact significatif sur les soldes rapporté.

### III. RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION

#### A. OPINION DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Port-au-Prince, le 11 avril 2025

**Monsieur Patrick MASSENAT**  
**Secrétaire Général**  
**Fédération Haïtienne de Football (FHF)**  
**Port-au-Prince, Haïti**

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous avons vérifié les états financiers de la Fédération Haïtienne de Football (FHF) qui comprennent le bilan, l'état du solde de fonds au 31 décembre 2024, l'état des revenus et des dépenses, l'état de l'évolution de la situation financière de l'Organisation pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexées, incluant le résumé des principales méthodes comptables.

#### Opinion

À notre avis les états financiers que nous avons audités présentent fidèlement, à tous égards significatifs, la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2024 ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date en conformité avec la méthode de la comptabilité d'exercice décrite à la note 2 a.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons conduit notre vérification en conformité avec les normes internationales de vérification. Ces normes requièrent que nous planifions et conduisions la vérification de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne soient pas entachés d'irrégularités significatives. Notre vérification comprend le contrôle par sondage des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le Directoire de la FHF ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous n'avons pas eu de limitations dans l'application des procédures d'audit que nous avons prévues. Nous sommes indépendants de l'Organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers.

Notre rapport n'a pas été l'objet de révision de qualité de la part d'une firme ou d'un Consultant externe. Nous croyons cependant que le programme et les procédures d'audit que nous avons appliqué fournissent une base raisonnable pour notre opinion.

Nous avons établi le seuil de matérialité à 0.5% des dépenses présentées aux états financiers. Ce qui donne 20,890 USD. Nous considérons que les erreurs ou anomalies en deçà de ce seuil n'affecteraient pas globalement la fiabilité des états financiers. Le montant des dépenses insuffisamment supportées s'élève à 9,500.00 USD et celui des ajustements effectués pour les taxes non prélevées à 3,173.79 USD. Ce fait au total 12,673.79 USD.

### **Responsabilités de la Direction pour les Etats Financiers**

La responsabilité des états financiers audités incombe au Directoire de la FHF qui doit mettre en place les structures nécessaires pour garantir que l'Organisation dispose d'informations financières fiables et opportunes pour l'évaluation de sa performance et la prise de décision. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion à partir de notre vérification.

### **Responsabilités de l'Auditeur pour l'Audit des Etats Financiers.**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers qui accompagnent le présent rapport sur la base de notre vérification. Notre vérification a été effectuée en conformité avec les Normes Internationales d'Audit (International Standard on Auditing) édictées par l'International Federation of Accountants (IFAC) et en conformité avec les termes de référence. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondage des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers.

Comme décrit à la note 2 de la section III.C du rapport, le Directoire de la FHF prépare les états financiers selon la méthode de la comptabilité d'exercice, laquelle est une méthode de comptabilité conforme aux principes comptables généralement reconnus ou tout autre référentiel comptable internationalement reconnu incluant les Normes Internationales de Présentation de l'Information Financière (IFRS). Les états financiers audités sont présentés à la section III.B du rapport.

En conformité avec les normes internationales de vérification et notre mandat, nous avons aussi émis notre rapport en date du 11 avril 2025 sur l'évaluation du système de contrôle interne en relation avec les états financiers et nos tests de la conformité de ces états financiers aux termes des contrats, aux lois et aux règlements applicables.

Ce rapport est adressé au Secrétariat Général et au Comité de Normalisation de la FHF. Une fois validé par ces instances, son accessibilité n'est pas limitée.



## B. ETATS FINANCIERS AUDITÉS

### FÉDÉRATION HAITIENNE DE FOOTBALL

#### Bilan

au 31 décembre

(exprimé en dollars américains)

	<u>Notes</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b>ACTIF</b>			
<u>Court terme</u>			
Encaisse	3	188,668	666,528
Autres débiteurs	4	4,553	1,739
<b>Total court terme</b>		<b>193,221</b>	<b>668,267</b>
<u>Long terme</u>			
Immobilisations nettes	Annexe 1	2,416,573	2,663,299
<b>Total long terme</b>		<b>2,416,573</b>	<b>2,663,299</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>2,609,794</b>	<b>3,331,566</b>
<b>PASSIF</b>			
<u>Court terme</u>			
Taxes et cotisation sociale à payer	5	48,975	13,212
Comptes à payer	6	39,618	26,471
<b>Total court terme</b>		<b>88,593</b>	<b>39,682</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>88,593</b>	<b>39,682</b>
<b>SOLDES DE FONDS</b>			
Solde de fonds		2,521,201	3,291,883
<b>TOTAL SOLDES DE FONDS</b>		<b>2,521,201</b>	<b>3,291,883</b>

**TOTAL DU PASSIF ET DU SOLDE DES FONDS****2,609,794****3,331,566**

Préparé par:



François CHAVENET, CPAH  
Directeur Associé  
NIF: 003-138-279-1

Approuvé par:



Patrick MASSENAT  
Secrétaire Général  
NIF:003-398-407-7

**FÉDÉRATION HAITIENNE DE FOOTBALL**  
**État des résultats**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre**  
 (exprimé en dollars américains)

<b>Revenus</b>	<b>Note</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b><u>Revenus de Subventions</u></b>			
Revenus de subvention FIFA	7	2,720,649	5,013,347
Revenus de subvention CONCACAF	8	570,000	656,284
Revenus de subvention CFU		111,200	-
Autres subventions		15,000	-
Subvention de l'État Haïtien		-	170,390
<b>Sous-total</b>		<b><u>3,416,849</u></b>	<b><u>5,840,021</u></b>
<b>Autres revenus</b>	9	8,815	11,513
<b>Total Revenus</b>		<b><u>3,425,663</u></b>	<b><u>5,851,534</u></b>
Dépenses liées au personnel	10	545,636	403,557
Honoraires professionnels	11	68,250	109,588
Frais de transport et de voyage	12	1,044,078	1,685,579
Frais d'hôtel		398,938	595,355
Autres frais d'hébergement		-	16
Frais de repas		1,263	21,120
Perdiem des membres du comité		65,788	18,482
Frais d'entraînement et de compétition	13	1,488,282	2,516,078
Équipement sportifs et uniformes		94,747	62,423
Entretien et réparation	14	4,480	7,342
Carburant et lubrifiant	15	14,884	16,051
Autres frais d'exploitation	16	160,938	134,959
Autres dépenses	17	<u>10,539</u>	<u>4,067</u>
<b>Total dépenses</b>		<b><u>3,897,823</u></b>	<b><u>5,574,617</u></b>
<b>Résultat avant amortissement et gain ou (perte) sur change</b>		<b>(472,160)</b>	<b>276,917</b>
Amortissement	Annexe 1	(280,167)	(286,855)
Gain (perte) sur change		30	44,944
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b><u>(752,298)</u></b>	<b><u>35,007</u></b>

**FÉDÉRATION HAITIENNE DE FOOTBALL**  
**Evolution du solde de fonds**  
**au 31 décembre**  
(Exprimé en dollars américains)

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>3,291,883</b>	<b>3,205,424</b>
Excédent ou déficit	(752,298)	35,007
Variation du redressement des exercices antérieurs	(18,385)	51,453
<b>Solde de clôture</b>	<b><u>2,521,201</u></b>	<b><u>3,291,883</u></b>

**FÉDÉRATION HAITIENNE DE FOOTBALL**

**Etat des Flux de trésorerie**

**Pour le périodes de janvier à décembre**

(Exprimé en dollars américains)

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Profit net (perte nette)	(752,298)	35,007
Amortissement	280,167	286,855
	<b>(472,130)</b>	<b>321,862</b>
<b>Évolution des éléments du fonds de roulement :</b>		
(Augmentation) Diminution nette des postes d'actif	(2,814)	611
Augmentation (Diminution) nette des postes de passif	48,910	(96,496)
	<b>46,096</b>	<b>(95,885)</b>
<b>Liquidité provenant des activités d'exploitation</b>	<b>(426,035)</b>	<b>225,976</b>
Acquisition d'immobilisations	(33,441)	(13,098)
<b>Liquidité provenant des activités d'investissement</b>	<b>(33,441)</b>	<b>(13,098)</b>
Redressement exercice antérieur	(18,385)	51,453
<b>Liquidité provenant des activités de financement</b>	<b>(18,385)</b>	<b>51,453</b>
<b>Augmentation (Diminution) nette des liquidités</b>	<b>(477,860)</b>	<b>264,331</b>
Liquidité en début d'exercice	666,528	402,196
<b>Liquidité à la fin de l'exercice</b>	<b>188,668</b>	<b>666,528</b>

## **NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

### **Note 1a : Présentation Sommaire de l'Organisation et de ses Sources de Revenus**

La Fédération Haïtienne de Football (FHF) est une organisation privée de type associatif fondée le 12 avril 1904, ayant son siège social au ranch de la Croix des Bouquets, commune de la Croix des Bouquets. Elle est membre de la FIFA (Fédération Internationale de Football Association), de la CONCACAF (Confédération de Football d'Amérique du Nord, D'Amérique Centrale et des Caraïbes), et de la CAFUNION (Union Caribéenne de Football). Le but principal de la FHF est de promouvoir la pratique du football, le contrôler et le réglementer sur tout le territoire haïtien et d'organiser des compétitions de football sous toutes ses formes, en définissant les compétences concédées aux différentes ligues qui la composent. Le financement de ses activités et des coûts de fonctionnement du siège social provient essentiellement des subventions de la FIFA et de la CONCACAF à travers le fonds Foward et autres fonds, de l'Etat Haïtien à travers différents mécanismes de support, des sponsors et des particuliers.

La FHF était dirigée par un Président élu et un secrétaire coiffant les différents comités. Au cours de l'exercice 2019-2020, le Président a été démis de ses fonctions et remplacé par un Secrétaire Général et la plupart des comités par un Comité de Normalisation.

La FHF finance ses activités à partir des fonds reçus des institutions internationales et régionales dont elle est membre : la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) ; la Confédération de Football d'Amérique du Nord, d'Amérique Centrale et des Caraïbes (CONCACAF) et de l'Union Caribéenne de Football (La CAFUNION).

Pour l'exercice audité (janvier -décembre 2024), la FHF a reçu des fonds de deux sources : la FIFA et la CONCACAF (Notes 7 et 8).

### **Note 2. Sommaire des Méthodes Comptables**

Les états financiers de la FHF sont préparés selon les normes comptables internationales et tiennent compte des conventions comptables ci-dessous :

#### *Conversion des devises étrangères (USD)*

Les rares transactions en gourdes sont converties au taux du marché à la date de la transaction.

#### *Immobilisations*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile des biens selon les taux en vigueur à la DGI, c'est-à-dire :

Batiment	5.0%
Aménagement	20.0%
Équipements	12.5%
Matériel roulant	25%
Matériel et mobilier de bureau	20%
Équipement informatique	50%
Amélioration locatives	20%

#### *Exonération Fiscale*

Le Financial Accounting Standards Board (FASB) a publié le FASB ASC 740-10-50, Impôts sur les bénéfices (anciennement FIN 48, Comptabilisation des incertitudes liées aux impôts sur les bénéfices), qui exige que les entités présentent des positions connues ou anticipées de l'incertitude de l'impôt sur le revenu.

En tant qu'organisme sans but lucratif constitué en vertu de la loi haïtienne, la Fédération Haïtienne de Football est exonérée d'impôts sur le revenu, n'acquitte pas la Taxe sur Chiffre d'affaires (TCA), et en tant qu'Organisme reconnu d'utilité publique, elle ne paie pas la Contribution Foncière des Propriétés Bâties (CFPB). Cependant, elle se doit d'effectuer des prélèvements sur les salaires, commissions, primes et acquitter les taxes parafiscales ainsi que les cotisations patronales.

#### *Informations additionnelles*

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclasés pour fins de présentation.

<b>Note 3- <u>Encaisse</u></b>		<b>2024</b>	<b>2023</b>
Petite-caisse		292	607
Compte courant Sogebank 70026828 (HTG)		102	337
Compte courant Unibank (USD)		44,687	24,490
Compte courant Sogebank 170005136 (USD)		75,219	341,412
Compte courant Sogebank 170007785 (USD)		57,786	295,928
Carte de débit Sogecarte		9,904	3,754
Autres liquidités		678	-
<b>Total</b>		<b>188,668</b>	<b>666,528</b>

<b>Note 4- <u>Autres débiteurs</u></b>		<b>2024</b>	<b>2023</b>
A recevoir divers		2,853	39
Dépôt de garantie sur loyer		1,700	1,700
<b>Total</b>		<b>4,553</b>	<b>1,739</b>

<b>Note 5-</b>	<b>Taxes et cotisation sociale à payer</b>		
	IRI @ payer	15,691	6,130
	CFGDCT @ payer	647	274
	CAS @ payer	647	274
	FDU @ payer	647	274
	Acompte à payer	439	197
	Acompte à payer sur contrat consultant étranger	18,000	
	ONA @ payer	7,769	3,455
	TMS à payer	2,277	301
	Taxe sur boni à payer	2,857	2,307
	<b>Total</b>	<b>48,975</b>	<b>13,212</b>
<b>Note 6-</b>	<b>Comptes à payer</b>		
	Divers à payer	18,045	10,532
	Passifs éventuels	18,192	15,018
	Subvention à payer	2,478	-
	Autres crébiteurs	904	920
	<b>Total</b>	<b>39,618</b>	<b>26,471</b>
<b>Note 7-</b>	<b>Revenus de Subventions FIFA</b>		
	Subventions coûts Opérationnels	966,619	1,324,377
	Subvention-Solidarité voyage	500,000	200,000
	Subvention solidarité équipement	108,010	-
	Subvention Talent Developpement Scheme (TDS)	-	90,000
	Forward project subvention	-	80,060
	Allocation Congrès	5,539	1,982
	Subvention Barrages coupe du monde féminine	-	100,000
	Subvention billets d'avion coupe du monde féminine	-	1,062,000
	Subvention préparation coupe du monde féminine	-	960,000
	Dotation Coupe du monde féminine	337,269	1,194,928
	Subvention de projets	803,212	-
	<b>Total</b>	<b>2,720,649</b>	<b>5,013,347</b>

<b>Note 8-</b>	<b><u>Revenus de subvention CONCACAF</u></b>		
	Subvention ligue des Nations et Gold Cup	225,000	516,877
	Subvention Gold Cup féminin	50,000	-
	Subvention One Concacaf Program (OCP)	295,000	139,408
	<b>Total</b>	<b><u>570,000</u></b>	<b><u>656,284</u></b>
<b>Note 9-</b>	<b><u>Autres revenus</u></b>		
	Revenus de location du parking du stade	-	4,036
	Recettes de match	4,000	7,015
	Revenus divers	4,815	463
	<b>Total</b>	<b><u>8,815</u></b>	<b><u>11,513</u></b>
<b>Note 10-</b>	<b><u>Dépenses liées au personnel</u></b>		
	Salaire du personnel	413,941	326,746
	Salaire agents de gardiennage du stade Silvio Cator	3,468	3,238
	Boni sur salaire	28,571	23,385
	Congés payés et préavis	332	361
	Cotisation à l'ONA	14,943	9,444
	Frais de transport du personnel	2,463	3,159
	Perdiem	32,644	36,585
	Frais de formation	50	400
	Autres avantages	49,225	238
	<b>Total</b>	<b><u>545,636</u></b>	<b><u>403,557</u></b>
<b>Note 11-</b>	<b><u>Honoraires professionnels</u></b>		
	Honoraires auditeurs externes	8,450	7,900
	Honoraires conseiller juridique	15,000	15,000
	Honoraires cabinet comptable	2,500	-
	Honoraires consultant en administration, finance et contrôle	-	22,500
	Honoraires technicien en informatique	300	150
	Honoraires firme de marketing et communication	42,000	48,495
	Autres honoraires	-	15,543
	<b>Total</b>	<b><u>68,250</u></b>	<b><u>109,588</u></b>

**Note 12- Frais de transport et de voyage**

Transport bus et taxi	107,875	111,604
Frais de location de véhicules	8,180	9,423
Billet d'avion et location charter	841,904	1,417,708
Transport ferroviaire	6,065	14,970
Frais de visas, passeport et autres documents	7,365	13,291
Assurance de voyage	26,108	28,926
Frais de bagages	37,226	49,090
Taxes frontalières	352	1,048
Transport matériel et équipement	8,783	3,679
Frais de parking et d'entreposage	160	130
Autres frais	60	35,710
<b>Total</b>	<b>1,044,078</b>	<b>1,685,579</b>

**Note 13- Frais d'entraînement et de compétition**

Perdiem et primes joueur(se)s	422,250	1,465,046
Perdiem et prime Staff	109,580	36,230
Subventions aux clubs	189,000	-
Primes aux clubs	22,500	-
Primes de matches	3,200	-
Frais encadreurs/éducateurs	3,525	3,118
Frais d'arbitrage	25,859	736
Frais des entraîneurs	122	-
Frais journaliste/Camera/photog	740	933
Frais de coordination et de supervision	8,380	1,208
Frais de planification et de logistique	24,634	19,907
Honoraires staff technique (entraîneurs, préparateur physique et mental, utilero, analyste vidéo)	189,500	272,900
Honoraires médecins, kinésithérapeutes et masseurs	12,588	58,676
Honoraires Coordonnateur de voyages	16,500	13,500
Formation des entraîneurs	2,411	1,500
Formation, Frais de préparation et d'évaluation des arbitres	8,802	6,000
Autres frais de formation	838	-
Honoraires d'arbitres	-	4,696
Frais de location de terrain	10,844	49,254
Produits sanitaires, hygiéniques et cosmétiques	2,897	2,289
Frais de repas	351,437	297,432

Eau, glace et rafraîchissement	14,854	17,489
Frais médicaux et produits pharmaceutiques	14,994	27,008
Frais salle de massage et salle de Gym	1,920	3,260
Frais de location de salle de réunion	981	-
Frais de préparation sélection	23,259	5,296
Frais de détection	3,763	-
Frais de lessive	6,672	5,618
Matériel et accessoires sportifs	2,715	198,422
Matériel médical	193	973
Publicité et promotion	732	828
Communication et internet	746	1,265
Frais de sécurité	4,091	-
Carburant et lubrifiant	1,054	-
Autres frais	6,701	22,495
<b>Total</b>	<b>1,488,282</b>	<b>2,516,078</b>

**Note 14- Frais d'entretien et de réparation**

Entretien génératrice	2,749	5,795
Entretien et réparation matériel de bureau	228	208
Entretien et réparation autres	1,225	644
Entretien terrains de football	-	379
Entretien et réparation matériel électrique	278	317
<b>Total</b>	<b>4,480</b>	<b>7,342</b>

**Note 15- Carburant et lubrifiant**

Carburant génératrice	10,221	9,126
Carburant et lubrifiant véhicules	567	1,612
Carburant pour l'administration	4,084	5,076
Carburant matériel d'entretien	11	238
<b>Total</b>	<b>14,884</b>	<b>16,051</b>

**Note 16- Autres frais d'exploitation**

Loyer	20,400	20,400
Frais de sécurité et de gardiennage	45,698	23,324
Frais de téléphone et d'internet	5,621	3,929
Eau et électricité	2,847	2,153
Fournitures de bureau	6,838	7,719
Autre mobilier et matériel	1,749	503
Assurance véhicule	-	256

Location salle de rencontre	110	9,258
Frais médicaux et produits pharmaceutiques	-	14
Frais de nettoyage et d'assainissement	1,499	2,877
Produits d'entretien et de nettoyage	927	2,869
Achat divers pour la cafétéria	1,971	1,214
Frais légaux	3,442	5,108
Procédures douanières	227	413
Frais de port de colis	2,448	9,245
Frais d'expédition de courrier	191	298
Frais d'entreposage d'équipement et matériels	20,785	-
Frais de documentation	484	113
Frais bancaires et frais de transfert	31,399	35,741
Produits sanitaires et hygiéniques	1,502	1,112
Taxe sur masse salariale	6,819	3,118
Autres taxes	692	3,084
Dépenses diverses	4,974	2,018
Propane pour la cuisine	288	187
Autres pertes	26	5
<b>Total</b>	<b>160,938</b>	<b>134,959</b>

**Note 17- Autres dépenses**

Frais d'affiliation CFU	2,115	1,000
Frais de services rendus	-	1,631
Evènements spéciaux	-	500
Droit de TV et de retransmission	-	800
Autres frais de marketing et de communication	-	137
Subventions diverses	6,424	-
Sanctions et pénalités	2,000	-
<b>Total</b>	<b>10,539</b>	<b>4,067</b>

## C. RAPPORT SUR LA CONFORMITÉ AVEC LES TERMES DE L'ACCORD LES LOIS ET LES RÈGLEMENTS APPLICABLES

Port-au-Prince, le 11 avril 2025

**Monsieur Patrick MASSENAT**  
**Secrétaire Général**  
**Fédération Haïtienne de Football (FHF)**  
**Port-au-Prince, Haïti**

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous avons vérifié les états financiers de la Fédération Haïtienne de Football qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état du solde de fonds au 31 décembre 2024, l'état des revenus et des dépenses et l'état de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date ainsi que les notes annexées, incluant le résumé des principales méthodes comptables. Nous avons émis le rapport y afférent à la date du 11 avril 2025.

Nous avons conduit notre vérification en conformité avec les normes internationales de vérification. Ces normes exigent que nous planifions et exécutons la vérification de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne soient pas affectés d'irrégularités significatives.

La conformité avec les termes des contrats, les lois et les règlements est la responsabilité du Directoire de la FHF.

Nous avons effectué des tests de conformité aux termes des contrats, aux lois et aux règlements en vue de nous assurer que les états financiers ne sont pas empreints d'irrégularités d'une part, et d'autre part, en vue de nous prononcer sur la conformité de la FHF aux termes des accords liant aux bailleurs, aux partenaires internes et externes, aux créanciers, aux lois et aux règlements en vigueur en conformité avec notre mandat de vérification. Nous croyons que l'étendue des tests que nous avons effectués fournit une base raisonnable pour notre opinion. Les tests de conformité que nous avons effectués nous ont conduit aux constats suivants :

- L'acompte de 2 % requis par la loi sur les contrats de service n'a pas été prélevé dans certains cas ;
- L'acompte de 10 % requis par la loi sur les contrats de loyer n'a pas été prélevé pour les mois de janvier à juin 2024.
- Le prélèvement de 5 % requis par la loi sur les revenus réalisés en Haïti par les organisations étrangères n'a pas été effectué ;

Au total les taxes non-prélevées s'élèvent à 3,173.79 USD (Annexe 2). Ces situations génèrent un passif éventuel de 3,173.79 USD au moins pour l'Organisation (Réf. tableau # 2)

A notre avis, excepté pour l'effet des situations ci-dessus décrites, les opérations de la FHF ont été conformes à tous égards significatifs aux lois et aux règlements applicables.

Ce rapport est adressé au Secrétariat Général et au Comité de Normalisation de la FHF. Une fois validé par ces instances, son accessibilité n'est pas limitée.



## ANNEXE 1 : DÉPENSES INSUFFISAMMENT SUPPORTÉES

Date	Num	Name	Memo	Montant vérifié en dollars	Remarques
4/19/2024	3629	Bianka Plaisimond	Honoraires de la consultante en coordination de voyage pour les sélections A masc., U20 masc., A f..	4,500.00	Pas de patente
7/18/2024	16187	Bianka Plaisimond	Honoraires de la Consultante en coordination de voyages pour les mois d'avril à juin 2024 (sel) ...	4,500.00	Pas de patente
<b>Total</b>				<b>9,500.00</b>	

## ANNEXE 2 : RAPPORT DÉTAILLÉ SUR LES TAXES NON-PRÉLEVÉES

Date	Name	Memo	Montant vérifié en dollars	Remarques
1 Janvier 2024 au 31 décembre 2024	KOTEYO S.A.	Honoraires du mois de janvier 2024 à décembre 2024 de la firme de marketing et communication	42,000.00	Pas de prélèvement d'acompte de 2 %,
Janvier 2024 à Août 2024	Geralda Saintilus	Honoraires de l'entraîneur des gardiennes de buts de la Sélection U15 féminine lors des élimina...	2,400.00	Il n'y a pas eu de prélèvement d'acompte de 2 %. Pas de patente
Janvier 2024 à Août 2025	Denis Meus	Honoraires de l'entraîneur principal de la Sélection U15 féminine lors des éliminatoires du cham...	3,000.00	Il n'y a pas eu de prélèvement d'acompte de 2 %. Pas de patente
Fevrier et Decembre 2024	Jaboin Djimmy	Honoraires du 23 février au 2 mars 2024 de l'Utiléro de la Sélection U20 masculine dans le cadre...Honoraires du mois de décembre 2024	2,200.00	Il n'y a pas eu de prélèvement d'acompte de 2 %. Pas de patente
2/29/2024	Frederic Vello	Honoraires du 23 février au 2 mars 2024 du Kiné de la Sélection U20 masculine dans le cadre des ...	1,200.00	Il n'y a pas eu de prélèvement d'acompte de 2 %. Pas de patente
Fevrier à Décembre 2024	Sharmoone Joseph	Honoraires du Kiné de la Sélection	2,800.00	Il n'y a pas eu de prélèvement d'acompte de 2 %. Pas de patente
<b>Total</b>			<b>53,600.00</b>	

Acompte de 2 % sur les contrats			1,072.00	
Janvier 2024 à Juin 2024	Gilianne William BAILLY	Paiement de loyer du mois de janvier à juin 2024 du bureau de la FHF à Delmas 60	10,200.00	Il n'y a pas eu de prélèvement d'acompte de 10 % sur les loyers
<b>Total</b>			<b>10,200.00</b>	
Acompte de 10 % sur les loyers			1,020.00	
Fevrier a Novembre 2024	Toronto City Football Consultants inc.	Frais d'organisation et de planification	21,635.86	Il n'y a pas eu de prélèvement d'acompte de 5 %.
<b>Total</b>			<b>21,635.86</b>	
Acompte de 5 % Personne morale			1,081.79	
<b>TOTAL DES TAXES NON PRELEVEES</b>			<b>3,173.79</b>	
	<b>AJUSTEMENT</b>			
		<b>Débit</b>	<b>Crédit</b>	
Soldes de fonds		21,173.79		
Passifs éventuels			3,173.79	
Acompte sur contrat de consultant étranger à payer			18,0000	

### ANNEXE 3 : TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Coûts au 30 Décembre 2023</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Coûts au 30 décembre 2024</b>
Terrain	920,268	-	920,268
Bâtiments	2,655,141	-	2,655,141
Stade Silvio Cator	10,000,000	-	10,000,000
Aménagement	80,198	-	80,198
Améliorations locatives	12,638		12,638
Matériel de bureau	153,900	12,206	166,106
Matériel électrique	102,516	7,670	110,187
Équipement informatique	49,201	13,564	62,765
Matériel roulant	37,397	-	37,397
Équipement	205,223	-	205,223
	<b>14,216,482</b>	<b>33,441</b>	<b>14,249,923</b>
<b>Amortissement cumulé</b>	<b>30 Décembre 2023</b>	<b>Amortissements 2024</b>	<b>Amortissement cum au 30 Décembre 2024</b>
Amortissement cumulé Bâtiments	1,725,841	132,757	1,858,598
Amortissement cumulé Stade Silvio Cator	9,339,819	80,787	9,420,606
Amortissement cumulé Aménagement	30,704	16,040	46,744
Amortissement cumulé Améliorations locatives	4,051	2,528	6,578
Amortissement cumulé Matériel de bureau	136,038	6,862	142,900
Amortissement cumulé Matériel électrique	55,140	19,438	74,578
Amortissement cumulé Équipement informatique	40,128	11,364	51,492
Amortissement cumulé Matériel roulant	37,397	-	37,397
Amortissement cumulé Équipement	184,065	10,391	194,456
	<b>11,553,183</b>	<b>280,167</b>	<b>11,833,350</b>
	<b>2023</b>		<b>2024</b>
<b>Valeur comptable</b>	<b>2,663,299</b>		<b>2,416,573</b>